



Retraite à points - retraites en moins !

Public - Privé, tou-tes concernés !

Ensemble, poursuivons la lutte jusqu'au retrait du projet

Mercredi 29 janvier

Blois

07h30 - 09h30 : rassemblements devant Augustin Thierry

(entrées avenue de châteaudun et rue H. de Balzac)

12h00 - 13h30 : repas assiette sur le pont Jacques Gabriel

(Les manifestant-es sont invités à apporter des desserts à partager)

13h30 - 14h15 : dépôt des outils de travail sur le pont

départ de la manifestation départementale

(vers la préfecture)

Jeudi 30 janvier

Mer

11h30 - 13h30 : distribution de tracts

Coliposte - rond-point Gustave Eiffel

Vendôme

14h00 : rassemblement devant la clinique du St Coeur

Vendredi 31 janvier

Romorantin

11h : rassemblement départemental

Avenue St Exupéry

Retraite à points - retraites en moins ! Public - Privé, tou-tes concernés !

Le Conseil d'État torpille la réforme Macron



**Son avis du 24 janvier
la condamne sans appel**

L'avis du Conseil d'État du 24 janvier est un réquisitoire contre les deux lois de la réforme.

Le Conseil d'État ne garantit pas « la sécurité juridique » de la réforme. Il estime ne pas avoir eu le temps de « garantir au mieux la sécurité juridique » de la réforme des retraites.

Il déplore les « projections financières lacunaires » du gouvernement et un recours aux ordonnances .

29 ordonnances ! Le Conseil d'État pointe le choix de recourir à 29 ordonnances, y compris « pour la définition d'éléments structurants du nouveau système de retraite ».

Cela « fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et, partant, de sa constitutionnalité et de sa conventionnalité ».

L'ordonnance portant sur la « conservation à 100 % des droits constitués » au moment de la bascule entre le système actuel et le futur « système universel » est jugée « particulièrement cruciale ».

À tel point « qu'en l'absence d'une telle ordonnance » la réforme « ne s'appliquera pas » aux personnes nées à partir de 1975.

« les projections financières restent lacunaires » dans l'étude d'impact des 2 lois sur

- la hausse de l'âge de départ à la retraite,
- le taux d'emploi des seniors,
- les dépenses d'assurance-chômage et celles liées aux minima sociaux.

MEME LE CONSEIL D'ÉTAT

DIT NON !

LE RETRAIT PLUS

QUE JAMAIS !